

A l'issue du conseil restreint de défense du mercredi 1er octobre 2014, au cours duquel le Président de la République a décidé de renforcer le dispositif militaire français engagé dans l'opération Chammal, l'état-major des armées a notamment ordonné :

- le déploiement de trois avions de chasse Rafale qui viendront compléter les capacités aériennes déjà placées aux ordres de l'amiral commandant la zone océan Indien (ALINDIEN). Le dispositif français sera ainsi porté à neuf Rafale, un avion de patrouille maritime Atlantique 2 et un avion ravitailleur C135-FR ;
- le déploiement d'une frégate anti-aérienne dans le golfe arabo-persique ;
- le renforcement de la participation des officiers de liaison français au sein des structures de commandement alliées dans le golfe arabo-persique.

Ces moyens seront progressivement déployés au cours des prochains jours.

Ce renfort vise à densifier le soutien aérien apporté aux forces irakiennes, en termes de renseignement et reconnaissance armée. Il permettra également de disposer d'un moyen naval capable de participer, en coordination avec nos alliés, au contrôle aérien de l'ensemble des moyens présents sur zone.

Source : MinDef